

COVID-19 en Auvergne-Rhône-Alpes

Point de situation – Jeudi 26 mars 2020

ÉVOLUTION DE LA SURVEILLANCE ÉPIDÉMIOLOGIQUE

A partir de ce jour, Santé publique France, en lien avec la direction générale de la santé, a décidé de stopper le comptage du nombre de cas de Covid-19 diagnostiqués par les laboratoires (aussi appelée surveillance virologique).

La surveillance qui reposait sur le signalement individuel des cas confirmés, ne permet plus de garantir des niveaux d'exhaustivité et de qualité suffisants pour suivre de manière satisfaisante la dynamique de l'épidémie.

Désormais Santé publique France s'appuie sur dispositif global de surveillance combinant plusieurs sources de données, dans l'objectif de suivre la dynamique de l'épidémie et d'en mesurer l'impact. Le dispositif est composé de différentes formes de surveillance : virologique, en médecine ambulatoire, en collectivité de personnes âgées, en milieu hospitalier et une surveillance de la mortalité.

Pour assurer la surveillance de l'épidémie de COVID-19, Santé publique France s'appuie sur un réseau d'acteurs : les médecins libéraux au travers du Réseau Sentinelle notamment, SOS Médecins, les SAMU-Centre 15, les laboratoires de biologie, etc.

Un bulletin épidémiologique national a été diffusé le 24 mars, faisant un état de l'évolution l'épidémie à l'échelle nationale ([consulter le bulletin national de Santé publique France, le 24 mars](#)). Il est indiqué notamment que les informations remontées par le Réseau Sentinelles permet d'estimer à 41 836, le nombre de nouveaux patients infectés par le Covid-19 ayant consulté en médecine générale dans la semaine du 16 au 22 mars, en France.

SURVEILLANCE EN MILIEU HOSPITALIER : PRISE EN CHARGE HOSPITALIÈRE DES PATIENTS CONFIRMÉS BIOLOGIQUEMENT COVID-19

Chaque jour désormais, les hôpitaux susceptibles de recevoir des patients diagnostiqués Covid-19 rapportent dans une application appelée « SI-VIC », le nombre de patients pris en charge en service de réanimation, en hospitalisation conventionnelle et en soins de suite et de réadaptation ainsi que les nouveaux décès survenus dans leur établissement.

1 437 patients Covid-19 sont actuellement hospitalisés dont 19,9 % en réanimation. 91 sont retournés à leur domicile entre hier et aujourd'hui.

- **74 établissements** de la région rapportent prendre ou avoir pris en charge des cas de Covid-19 dans leur établissement, ils étaient 67 hier.
- D'après les données SI-VIC, au total **2 083 patients** atteints de Covid-19 ont été ou sont prises en charge à l'hôpital dans la région.
- Parmi eux, **1 437 patients** atteints de Covid-19 sont hospitalisés en Auvergne-Rhône-Alpes le 26 mars 2020, dont 1 106 (77 %) en hospitalisation conventionnelle, **286 (19,9 %) en réanimation** et 44 (3,1 %) en Soins de suite et de réadaptation.

- **133 décès hospitaliers** a été rapporté le 26/03/2020 dans la région (+ 29 décès par rapport à la veille).
- **495 patients** atteints de Covid-19 **sont retournés à domicile** au total (+ 91 retours à domicile par rapport à hier).

La répartition de ces données par département est la suivante :

	Total hospitalisation	Cumul retours à domicile	Cumul décès à l'hôpital
Ain	33	17	2
Allier	15	26	2
Ardèche	52	39	5
Cantal	6	2	0
Drôme	116	26	18
Haute-Loire	13	11	0
Haute-Savoie	135	97	16
Isère	88	51	4
Loire	248	34	19
Puy-de-Dôme	21	13	0
Rhône	658	160	65
Savoie	52	19	2
Total	1 437 (+198)	495 (+91)	133 (+29)

(+x) = Evolution depuis les données extraites mercredi 25 mars

LES CAS POSITIFS ET LES DÉCÈS EN EHPAD

La région Auvergne-Rhône-Alpes dispose de près de 2 300 établissements et service médico-sociaux dont 950 établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Comme l'a indiqué le Pr. Jérôme Salomon, directeur général de la santé, mardi 23 mars, **une application est en cours de développement au niveau national** qui va permettre un suivi quotidien de la mortalité, dès lors qu'un EHPAD ou un autre établissement médico-social aura signalé au moins un cas suspecté d'être infecté par le SARS-CoV-2 survenu dans l'établissement. Cette plateforme sera directement complétée par les EHPAD et les ARS auront accès aux données.

Dès que cette plateforme sera effective et alimentée, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes vous communiquera toutes les données qu'elle aura à sa disposition.

Comment se passe le recueil des décès en EHPAD à ce jour ?

1. L'ARS ne dispose pas de système de recueil qui permette de réceptionner de manière quotidienne les cas et les décès de Covid-19 dans ces établissements. Si elle dispose aujourd'hui de certaines données sur des cas de Covid dans des Ehpads ainsi que des décès confirmés ou imputables au Covid, ce sont des données parcellaires que l'ARS ne souhaite pas, pour le moment, communiquer de manière départementale ou régionale.

(En outre, il convient d'être prudent sur les décès en EHPAD alors que l'épidémie de grippe saisonnière est toujours en cours, que d'autres maladies peuvent être la cause de décès sur une population qui présente souvent de nombreuses pathologies et qui est parfois très dépendante).

2. Suivi, par l'ARS, des épidémies de grippe en EHPAD

Chaque année, lors de l'épidémie de grippe saisonnière, les EHPAD émettent deux signalements auprès de l'ARS : l'un au début de l'épidémie pour informer des premiers cas groupés de grippe et l'autre à la fin de celle-ci pour informer du nombre de personnes qui ont présenté des syndromes grippaux et le nombre de décès imputables à la grippe.

Entre ces deux signalements, les EHPAD sont en relation avec les équipes mobiles d'hygiène qui les accompagnent dans la mise en œuvre de toutes les mesures permettant de limiter les transmissions au sein de la structure.

Plusieurs mois après la fin de l'épidémie de grippe, Santé publique France réalise un bilan épidémiologique complet, incluant le nombre de décès survenus en établissement sanitaire ainsi que la surmortalité imputable à la grippe, permise par la comparaison avec la mortalité analysée l'année précédente à la même date.



Il est rappelé à tous l'importance de respecter les mesures de confinement demandées par le Président de la République et ce, jusqu'à nouvel ordre, et d'appliquer toutes les mesures barrière :

- Se laver très régulièrement les mains avec de l'eau et du savon
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Se moucher avec un mouchoir à usage unique, le jeter dans une poubelle, se laver les mains ensuite
- Ne pas se serrer la main ni se faire la bise
- Conserver une distance de 1,5 m avec une autre personne, en réunion et lors d'un échange
- Rester chez soi dès l'apparition des premiers symptômes.

Pour rappel, une personne est considérée guérie 48 h après les derniers symptômes.